



Bâle, le 23 juin 2021

Communiqué aux médias

## **Demande toujours bonne pour les céréales panifiables bio**

**Les transformateurs et les producteurs de céréales panifiables Bourgeon se sont rencontrés pour leur Table ronde des prix de référence annuelle. Le prix de référence de l'épeautre a été augmenté et celui du seigle laissé au même niveau que l'année passée. Pour le blé il n'y a pas eu d'entente sur un prix de référence.**

Les entreprises de transformation de céréales panifiables suisses et les membres du groupe spécialisé Grandes cultures de Bio Suisse ainsi que d'autres représentants du secteur des céréales panifiables bio ont négocié les prix lors de la Table ronde des prix de référence du 21 juin. Le prix de référence de l'épeautre augmente de 3 francs à 112 Fr./dt et celui du seigle reste avec 89 Fr./dt au même niveau que l'année passée. Pour le blé il n'y a pas eu d'entente sur un prix de référence pour cette année. La période jusqu'à la Table ronde des prix de référence 2022 doit cependant être utilisée pour développer en commun un nouveau mécanisme de fixation des prix.

### **Augmentation des quantités sur le marché des céréales panifiables bio**

La demande pour les céréales panifiables bio de provenance suisse augmente. Surtout à cause de la pandémie, on s'attend pour l'année céréalière 20/21, qui touche à sa fin, à une augmentation significative des quantités de blé et d'épeautre transformées par les moulins. Il est difficile de prévoir si cette croissance va se maintenir ces prochaines années. Les quantités de céréales panifiables bio récoltées ont augmenté de 14 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Et les surfaces supplémentaires issues des nouvelles reconversions laissent aussi présager pour les prochaines années une croissance qui sera accompagnée d'une augmentation des parts de production suisse.

L'épeautre bio s'est distingué l'année passée par une forte croissance des quantités récoltées et transformées. On s'attend pour la récolte 2021 à ce qu'environ 72 % des besoins puissent être couverts par la production suisse.

### **Pas de prix de référence pour le blé bio de 2021**

Le prix de référence du blé bio était de 101 Fr./dt en 2020. Cette année, la Table ronde des prix de référence n'a pas réussi à se mettre d'accord pour un prix de référence pour le blé bio. Il était important pour les représentants des producteurs que le prix de référence 2021 donne un signal pour la croissance du marché afin de motiver de nouvelles entreprises agricoles à passer en bio. Pour les entreprises de transformation, l'évolution de la demande après la pandémie et les répercussions que la diminution des concentrés à 5 % dans l'alimentation des ruminants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aura sur l'écoulement des sous-produits de meunerie sont plombées par des incertitudes. Cette année doit être utilisée en commun pour améliorer le système de fixation des prix de référence. On prévoit pour la récolte 2021 que la part indigène du blé bio restera autour de 65 % comme l'année passée.

### **Stagnation de la demande pour le seigle bio**

Vu que la commercialisation de la récolte de seigle s'est toujours montrée hésitante ces dernières années, une retenue avait été introduite l'année passée pour pouvoir financer d'éventuels déclassements. Il a finalement été possible de vendre toute la récolte 2020 et de rembourser cette retenue aux producteurs. On prévoit pour la récolte 2021 une part indigène provisoire de 77 % et il n'a pas été jugé nécessaire

d'introduire une nouvelle retenue pour cette année. La branche a assuré qu'elle prendrait en charge toute la récolte 2021, mais la demande ne va probablement pas augmenter, et cela aussi pour la moisson 2022. Les possibilités d'écouler sa production doivent absolument être vérifiées avant la mise en place des cultures de seigle.

### **Étendre la culture de l'avoine**

L'intérêt pour l'avoine alimentaire biologique suisse est en progression. Les surfaces augmentent continuellement depuis des années et la quantité récoltée est maintenant nettement supérieure à celle du seigle bio. L'avoine alimentaire doit être intégrée l'année prochaine dans les négociations des prix de référence et des clarifications supplémentaires sont donc nécessaires. Le but est d'améliorer la création de valeur de la culture de l'avoine alimentaire pour les agriculteurs bio, et cela aussi dans le but de mieux pouvoir approvisionner le marché avec les quantités demandées.

### **Concertations et conditions pour la prise en charge des récoltes**

La planification des cultures doit en principe toujours se faire en concertation avec les acheteurs. L'épeautre doit être de préférence réservé aux sites et régions qui conviennent moins bien pour le blé. Un contrat de prise en charge est absolument nécessaire pour le blé panifiable de reconversion.

Les conditions de prise en charge 2021 correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum. La contribution pour le financement des essais de variétés de céréales panifiables d'Agroscope diminue pour la récolte 2021 et sera maintenant de 5 ct./dt.

### **Modification du règlement et du système de paiement à la protéine**

Bio Suisse a révisé le règlement sur les céréales panifiables bio en collaboration avec les acteurs de la branche. Il est maintenant prévu des mesures pour gérer les surplus temporaires, les possibilités de sanctionnement ont été renforcées et les dates de référence améliorées. Le règlement a été promulgué le 4 mai 2021 par le Comité de Bio Suisse.

Le système de paiement à la protéine a été adapté. Une nouvelle solution est valable pour la récolte 2021. Tous les acteurs de la branche ont été informés des modifications le 23 avril 2021 et le nouveau schéma de paiement a été intégré dans les conditions de prise en charge de Bio Suisse.

### **Informations supplémentaires**

Les prix et les conditions de prise en charge actuellement valables se trouvent sur [www.bioactualites.ch](http://www.bioactualites.ch) > Marché > Grandes cultures: <https://www.bioactualites.ch/marche-bio-reboume/marche-bio/marche-grandes-cultures-bio/cereales-panifiables.html>

Les prix de référence pour les céréales fourragères Bourgeon ont déjà été fixés le 19 mai 2021. <https://www.bio-suisse.ch/fr/notre-association/medias/communiqués-de-presse/detail/modifications-des-prix-de-reference-des-cereales-fourrageres-bio.html>

### **Contact pour les médias:**

David Herrmann, Service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, [david.herrmann@bio-suisse.ch](mailto:david.herrmann@bio-suisse.ch)

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7'450 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 1'150 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch)